

**ARRÊTÉ PORTANT CRÉATION DE LA COMMISSION D'EXAMEN DES VŒUX EN MASTER
Pour l'année 2026 – 2027**

La Présidente de Sorbonne Université

VU le code de l'éducation, et notamment ses articles L.612-5 et suivants et D.612-33 et suivants ;

VU l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;

VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

VU la délibération de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de Sorbonne Université en date du 02 décembre 2025 et du Conseil d'Administration du 20 janvier 2026 les capacités d'accueil en master ainsi que les attendus dans les disciplines du périmètre des facultés des Lettres, de Santé et Sciences et Ingénierie.

ARRÊTE :

Article 1

La commission d'examen des vœux du **Master Biologie Moléculaire et Cellulaire ; parcours : Biologie Moléculaire et Cellulaire** est constituée comme suit pour l'année universitaire 2026/2027 :

Président(e)

- Madame SALHI Samia - MCF - UFR Sciences de la Vie

Membres

Les membres ci-dessous sont rattachés à l'UFR Sciences de la Vie :

- Madame AIT-SLIMANE Tounsia - PU
- Monsieur BELLIER Bertrand - PU
- Madame BELLO Valérie - MCF
- Madame CASTELLA Sandrine - MCF
- Monsieur COLLEN Jonas - MCF
- Madame De SORDI Luisa - MCF
- Monsieur DELMAS Stéphane - MCF
- Madame DRAHY Soria - MCF
- Madame DRASKOVIC Irena - MCF
- Madame GARCIA Marta - MCF
- Madame GARNIER Delphine - MCF
- Madame GARNIER Sophie - MCF
- Monsieur GAVET Olivier - MCF
- Madame HAMON Pauline - PU
- Madame HAVIS Emmanuelle - MCF
- Madame JOURDAN Nathalie - MCF
- Madame LLENSE Flora - MCF
- Madame PINSKAYA Marina - MCF
- Madame QUIGNON Frédérique - MCF
- Madame SAINTOME Carole - PU
- Madame SIMEONOVA Iva - MCF
- Madame STIERLE Vèrène - MCF
- Monsieur TCHITCHEK Nicolas - MCF

Article 2


Ces dispositions sont portées à la connaissance des candidats sur le site internet de Sorbonne Université ainsi que par voie d'affichage au sein du département de formation ou de l'unité de formation et de recherche (UFR).

Article 3

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 04/02/2026
La Présidente de Sorbonne Université
Nathalie DRACH-TEMAM

Pour la Présidente de Sorbonne Université
et par délégation


Thomas COUDREAU
Directeur général des services adjoint